



Invitation et annonce officielle



60 JAHRE
WECKENMANN



Ihre Immobilienkompetenz

IMNAUER
MINERALQUELLEN



I. Programme à titre provisoire

Samedi, 28. Février 2021

Fin d'inscription prématurée (l'inscription reçue par l'organisation, droit d'engagement inclus)
L'envoi de la confirmation de l'inscription se fera en fonction de l'arrivée des inscriptions par email ou au plus tard environ 2 semaines avant la manifestation.

Vendredi, 7. Mai, 2021

Fin d'inscription et, après réception du règlement, briefing (par téléphone, mail etc.) s'il y a besoin.

Samedi, 8. Mai 2021

8.00 – 11.00 heure (période de départ)

Distribution des numéros de portières sur le parking du stade (Sportplatz) situé

**Bahnhofstraße
72401 Haigerloch-Hart**

Ensuite distribution du carnet de route et de la carte de contrôle. Départ au choix de chaque concurrent.

A partir d'environ 15.30 heure jusqu'à 20:00 heures (période d'arrivée)

Arrivée des concurrents sur le terrain de sport, remise des cartes de contrôle.

**Bahnhofstraße
72401 Haigerloch-Hart**

Des changements éventuels du programme seront annoncés par bulletin !

II. Organisation de la ZollernAlbKlassik

1. Organisateur

Wirings Automobile Freizeit
Heike Wiring
Industriestraße 2/3
72401 Haigerloch-Hart



2. Responsables de l'événement

2.1 Organisation générale

Michael Wiring (Automobile Freizeit) 0172/8845388

2.2 Organisation sportive

Michael Wiring (Automobile Freizeit)

2.3 Administration/bureau d'inscription

Heike Wiring (Automobile Freizeit) 0171/7030877

2.4 Arbitre

Andreas Schwalié (MSC Ramberg)

3. Adresse permanente de l'administration

Wirings Automobile Freizeit
Industriestraße 2/3
72401 Haigerloch-Hart

e-mail: info@automobile-freizeit.de

III. L'événement en général

1. Caractère

La ZöllernAlbKlassik 2021 est une balade pour des voitures historiques. L'itinéraire et les épreuves sont adaptés aux possibilités des voitures anciennes. En aucun cas il s'agit d'un événement où il faut atteindre des vitesses maximales. Au premier plan il faut observer des vitesses moyennes (inférieures à 50km/h) dans les épreuves régularité ou des temps définis dans les stages régularités/étapes et de trouver l'itinéraire idéal pour les étapes navigation. Les temps entre les étapes se calculent sur la base d'une vitesse moyenne de 25 km/h. La manifestation se déroule pendant une journée. L'itinéraire idéal a une longueur d'environ 250 kilomètres et comprend environ 15 épreuves. Le nombre de concurrents est limité à 40 véhicules.

En raison de la pandémie actuelle la 3eme ZöllernAlbKlassik a été conçue comme un événement sans contact. Tous les participants sont priés de respecter les règles d'hygiène en vigueur au moment de l'événement. Au moment du rallye le règlement en vigueur sera présenté dans un bulletin séparé. L'organisateur attache une importance particulière à la protection de la santé des participants et ses assistants. Aidez-nous à garder la distance ! Afin d'éviter un regroupement de personnes une période de départ a été mise en place. Alors chaque concurrent peut décider lui-même quand il veut prendre le départ. Au bord de la route il n'y a pas de contrôles humains, mais des « tampons self service ». Dans tous les autres cas de contact avec un membre du team de l'organisation il est imposé d'utiliser un masque (protège-nez-bouche). La période de contact doit être courte.



2. Bases de l'événement

L'événement est basé sur :

- Le code de la route (StVO) de la république fédérale allemande (Bundesrepublik Deutschland)
- Le code d'immatriculation (StVZO) de la république fédérale allemande (Bundesrepublik Deutschland)
- Ordonnance sur les mesures de protection contre Covid 19 de Baden-Württemberg
- Les déterminations et dispositions des organismes publics, autorisant cette manifestation
- Les déterminations dans ce règlement, les règles d'exécution et des bulletins éventuels.

3. Véhicules admis

Toutes les voitures à quatre roues immatriculées au moment de l'événement, conforme au règlement technique du pays de provenance et d'un âge minimum de 30 ans au moment du rallye sont admises. Les véhicules doivent être équipés de pneu conforme au code routier. L'organisation se réserve le droit de refuser le départ d'un concurrent, en fonction du résultat d'une vérification technique, par exemple si le bruit du pot d'échappement n'est pas acceptable.

4. Equipages

Chaque équipage est composé d'un pilote et d'un copilote nommés sur l'inscription. Le pilote doit être équipé d'un permis de conduire valable. Le copilote a uniquement le droit de conduire avec un permis valable.

Une licence n'est pas nécessaire pour la ZAK. Les membres de l'équipage ne sont pas obligés de porter des casques ou des vêtements non inflammables.

5. Classement

L'organisateur renonce à classer les participants. Le niveau de l'événement est comparable à une classe « Super Sport » d'autres événements.

6. Critères d'évaluation

La 3ème ZollernAlbKlassik est une épreuve sportive. Les critères de réussite sont le respect de la vitesse moyenne dans les épreuves de régularités (GP), le respect du temps idéal dans les tests (SP) ou aux contrôles de temps et de trouver l'itinéraire idéal dans les épreuves navigation. Les temps sont mesurés soit par cellule optique ou tuyaux. Il-y-a des points de mesure connus et inconnus pour contrôler les temps de passage, des contrôles de passage humain (DK) et des numéros affichés au bord de la route (OK) pour contrôler l'itinéraire et les temps de passage. L'organisation se réserve le droit de prendre d'autres mesures de contrôle en considération.

Tous les aides techniques pour trouver l'itinéraire idéal et pour la mesure de temps sont admis.

7. Documents

Les concurrents reçoivent en cours de l'événement et de la distribution des documents tout ce qu'il faut pour pouvoir résoudre les épreuves données. Ces documents font partie intégrale de ce règlement.

8. Hébergement

L'organisation possède une liste des possibilités d'hébergement de différentes catégories dans la région, qu'elle peut envoyer sur demande. Une autre possibilité est d'utiliser le parking du terrain de sport pour le stationnement d'une caravane ou d'un motor-home.



IV. Inscription

1. Inscription/Fin d'inscription

Chaque équipe souhaitant participer à la 3ème ZollernAlbKlassik doit envoyer le bulletin d'inscription faisant partie de l'invitation - dûment rempli et signé - au bureau de la manifestation à l'adresse suivante

Wirings Automobile Freizeit
Industriestraße 2/3
72401 Haigerloch-Hart

ou

info@automobile-freizeit.de

L'inscription doit être reçue au plus tard le **28 février 2021**. Par la suite, les inscriptions ne sont possibles qu'avec un supplément et seulement après consultation préalable avec l'organisation. En signant le bulletin d'inscription, tous les concurrents se soumettent aux règles de cette invitation. Les informations concernant le copilote peuvent être modifiées jusqu'à la vérification administrative. L'échange d'un conducteur, d'un copilote ou d'un véhicule ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'organisation jusqu'à la vérification administrative

2. Droit d'inscription

Les frais d'inscription indiqués ci-dessous s'appliquent par véhicule avec un équipage de 2 personnes (pilote / co-pilote).

Inscription jusqu'au 28 Février 2021 :

80,- € (le team)

Inscription après le 1 Mars 2021

100,- € (le team)

Tous les frais d'inscription comprennent la TVA récente.

Les frais d'inscription doivent être transférés sur le compte

Automobile Freizeit
Heike Wiring
IBAN DE 88 3807 0724 0216 0950 00
BIC DEUTDEDBXXX

3. Les prestations

Le droit d'inscription comprend :

- les documents complets pour les équipes
- les numeros de portières
- les autorisations des communes et une assurance pour l'événement
- Le chronométrage et l'évaluation des contrôles



4. Acceptation de l'inscription

Les inscriptions ne seront acceptées que si le montant total des frais d'inscription a été payé à la date finale d'inscription.

5. Remboursement du frais d'inscription

Les frais d'inscription seront seulement à remboursés

- a) si le candidat n'est pas accepté
- b) si l'évènement n'a pas lieu.

V. Informations importantes sur le déroulement de l'évènement

1. Avant le départ

Chaque équipe participante doit se présenter indépendamment au départ dans la période prévue (voir horaire). Elle y reçoit des numeros de portières, un carnet de route et une carte de contrôle.

1.1 Contrôle des documents

En raison de la situation sanitaire le contrôle habituel des documents est supprimé. En soumettant le formulaire d'inscription les conducteurs déclarent qu'une police d'assurance responsabilité civile conforme au règlement est en vigueur sans restrictions pour le véhicule choisi.

1.2 Contrôle technique

Étant donné qu'un contrôle technique ne décharge pas le conducteur ou le propriétaire/opérateur de la responsabilité de la sécurité routière de son véhicule, l'organisateur ne fait pas de contrôle technique.

2. Zone d'étalonnage

Le parcours d'étalonnage officiel du Zoller Alb Klassik est décrit à l'aide de fléchés kilométrés. Il mène de Hart à Hart. Le début du parcours est la transition marquée entre la sortie du parking du terrain de sport et la Bahnhofstraße. Pour l'étalonnage du compteur de distance, seuls les points de mesure marqués par des panneaux sont à utiliser, les points de croisement/signes dans les fléchés ne sont pas destinés à l'étalonnage, mais uniquement à l'orientation ! Le plan de la zone d'étalonnage est distribué en avance par mail.

3. Start/Restart

Avant le départ, toutes les équipes reçoivent un carnet de route contenant une description de l'itinéraire idéal (par ex. par fléchés kilométrés, sections de carte, etc.) ainsi qu'un carnet de contrôle pour documenter les contrôles de passage (DK), les contrôles de temps (ZK) et d'orientation (OK). Le départ pour la première étape (voir l'horaire officiel) ne se fait pas dans l'ordre ascendant des numeros des concurrents à chaque minute. Afin de désamorcer l'évènement en ce qui concerne un éventuel risque d'infection, les concurrents peuvent déterminer leur propre temps de départ entre 8:00 heures et 11:00 heures.

4. Les épreuves

L'itinéraire idéal contient 3 étapes à parcourir dans un temps défini. Chaque étape se divise en plusieurs sections, chacune avec un type d'épreuves, soit navigation ou régularité.



4.1 Épreuves de navigation

Les épreuves de navigation sont originaire des années soixante (flèches, points, traits etc.). Les missions sont expliquées en détail dans les règles de réalisation et le carnet de route. L'objectif est de trouver et de parcourir un itinéraire idéal. Le respect de l'itinéraire idéal et de la réalisation des missions sont contrôlés de manière classique par des contrôles de passage (DK et OK).

4.2 Épreuves de régularité

Dans les missions spéciales (WP), les participants doivent mesurer la distance de l'itinéraire spécifié et calculer le temps d'arrivée en utilisant une vitesse moyen donnée (vGP, régularité virtuelle) ou parcourir une distance connue en un temps idéal (test, SP).

En général, les missions spéciales ont lieu sur des routes et des chemins qui ne sont pas fermés au public. Si possible, des terrains privés peuvent également être utilisés pour cette sorte d'épreuves. Le parcours est toujours défini avec précision soit par des fléchés kilométrés, soit par une visualisation/croquis.

Le chronométrage est effectué pour les tests (point de mesure connue) par des cellules optiques ou des tuyaux. Le temps est mesuré avec une précision de 1/100 secondes. Au cours des vGP il n'y a pas de chronométrage.

4.3 Schéma d'évaluation des épreuves

évènement	évaluation
L'équipe ne participe pas avec les personnes nommées sur l'inscription.	pas d'admission au départ
3ieme violation du code de la route	perte de l'évaluation
Dépassement de vitesse documenté de plus de 20 %	perte de l'évaluation
Ne pas arriver au dernier contrôle de temps d'une étape	perte de l'évaluation
2ieme violation du code de la route	900 Points
1ier violation du code de la route	300 Points
Changement non confirmé d'une inscription dans le carnet de contrôle	100 Points
Dépassement du délai de carence	100 Points
Ne pas noter ou noter dans un désordre un contrôle passage (DK)	50 Points
Retard au départ/restart par minute	10 Points
Avance au contrôle de temps (ZK) par minute	10 Points
Retard au contrôle de temps (ZK) par minute	1 Point
Ne pas noter ou noter dans un désordre un contrôle orientation (OK)	10 Points
Pénalité maximale GP ou SP (aussi manquer l'épreuve)	10 Points
S'arrêter dans la zone entre le signe jaune et le signe rouge	10 Points
Différence par rapport au temps idéal par 1/100ieme de seconde (GP et SP)	0,01 Points
comportement antisportif	à la discrétion de l'arbitre

Au cours de l'évaluation, l'écart par rapport au carnet de contrôle idéal et les temps demandés sont déterminés et les points de pénalité correspondants sont attribués. Le score de chaque épreuve est calculé en additionnant les points de pénalité. L'équipe ayant le moins de points de pénalités se voit attribuer la 1ère place, les autres places étant attribuées par ordre ascendant des points de pénalités.

VII. Prix/trophées

L'organisateur se réserve le droit de remettre des trophées ou d'autres prix.



VIII. Obligations des participants

1. Signalisation des véhicules des concurrents

1.1 Numéros de portières

Les numéros de portières (deux) doivent se trouver visibles pendant tout l'événement sur les deux côtés des véhicules (par exemple sur les vitres).

1.2 Divers

L'organisation n'est pas responsable pour un dommage éventuel, qui est causé par l'application des autocollants/dossards. A la fin de l'événement, ou avant le départ le dimanche, les dossards doivent être retirés du véhicule.

2. Cessation prématurée de la participation

Si une équipe décide de mettre fin prématurément à sa participation à l'événement en raison d'une défaillance technique ou d'un autre événement imprévisible, l'organisation doit en être informée. Une réentrée est possible dans certaines circonstances après consultation de l'organisation. Une cessation prématurée n'a pas comme conséquence un remboursement du droit d'inscription, même partiel.

IX. Responsabilité civile

1. Obligation de l'organisateur

L'organisateur n'est responsable que si aucune exclusion de responsabilité n'a été convenue par ce document.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile dont les montants de couverture sont les suivants :

EUR	3 Million	dommages corporels
EUR	3 Million	dommages aux biens

2. Obligation et exclusion de la responsabilité des concurrents

2.1 Obligation

Les participants (pilotes, co-pilotes, propriétaires de voiture) participent à l'événement à leurs risques et périls. Ils sont seuls responsables, en droit civil et pénal, de tout dommage causé par eux ou par le véhicule qu'ils utilisent.

2.2 Exclusion de la responsabilité

En signant l'inscription le pilote et le co-pilote renoncent à toute réclamation concernant l'évènement, quelle que soit le dommage, envers :

- L'organisateur,
- Les promoteurs de l'évènement,
- Les autorités communales et les constructeurs des routes, s'il-y-a des dommages causés par l'état de routes, parcourues pendant l'évènement,
- toutes les personnes qui aident l'organisation et
- les agents d'exécution et les assistants de toutes les personnes et de tous les organismes susmentionnés,

sauf en cas de dommage causé intentionnellement ou par négligence sévère.



Cette exclusion de la responsabilité s'applique aussi à des dommages qui résultent de l'apposition d'autocollants et de la publicité de l'organisateur sur les voitures des concurrents.

Cette exclusion de la responsabilité prend effet dès la remise du formulaire d'inscription envers toutes les parties concernées.

L'exclusion de la responsabilité s'applique aux réclamations sur n'importe quelle base légale, en particulier pour les demandes d'intérêts découlant de la responsabilité contractuelle et extracontractuelles et aussi pour les dommages résultant de faits illégaux.

Les concurrents ont pris note du fait, que l'organisation a souscrit une assurance pour l'évènement avec des termes habituels. Les concurrents savent qu'en cas d'actions en responsabilité du conducteur, du co-pilote et du propriétaire du véhicule, seuls les dommages corporels (pas les dommages matériels) causés par négligence grave sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

2.3 Exemption des droits du propriétaire du véhicule

Si les conducteurs/co-pilotes ne sont pas eux-mêmes propriétaires du véhicule utilisé, ils doivent s'assurer que le propriétaire du véhicule présente une déclaration de décharge de responsabilité. Dans le cas où, contrairement à cette obligation, la déclaration n'a pas été donnée par le propriétaire du véhicule, le conducteur/copilote doit indemniser toutes les personnes et organismes énumérés au point V.2.2. contre toute réclamation du propriétaire du véhicule. Ceci ne s'applique pas aux dommages causés intentionnellement ou par négligence grave

En cas de réclamations contre les autres participants (conducteurs et copilotes), leurs assistants, propriétaires des autres véhicules, leurs propres conducteurs, copilotes et assistants, la présente déclaration d'indemnisation porte sur les dommages liés à l'évènement et en cas de réclamations contre d'autres personnes et organismes pour des dommages liés à l'évènement dans son ensemble.

2.4 Responsabilité de l'assureur de la partie responsable du dommage

Dans tous les cas d'exclusion de responsabilité conformément aux points 2.1. à 2.3., cette exclusion ne s'applique pas aux réclamations des personnes lésées à l'égard de l'assureur de la partie responsable du dommage.

X. Points divers

1. Instructions de l'organisateur

Les participants s'engagent à suivre les instructions de l'organisateur et de ses représentants.

2. Publications

En soumettant l'inscription, les conducteurs, les co-pilotes et aussi leurs sponsors, donnent leur consentement à ce que :

- l'organisateur enregistre toutes les activités liées à l'évènement et les diffuse à la radio, à la télévision ou autrement, sans que cela ne donne lieu à des réclamations contre l'organisateur ou les sociétés de radiodiffusion ;
- l'organisateur communique les adresses des participants sur demande aux photographes afin qu'ils puissent envoyer leurs photos aux participants.

Les droits d'auteur de l'ensemble de l'évènement sont la propriété de l'organisateur.

3. Comportement sportif

On attend des équipes qu'elles se comportent de manière sportive. Par exemple, le blocage délibéré d'autres équipages ainsi que tout comportement antisportif, quelle que nature il soit, est interdit sous peine de sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.



4. Modifications/suppléments/annulation

Ce règlement peut être modifié ou complété en tant que de besoin. Toute modification ou disposition additionnelle est publiée dans des bulletins numérotés et datés faisant partie du présent règlement. Ces bulletins seront affichés sur le tableau d'affichage officiel, sauf en cas d'impossibilité réelle pendant le déroulement de l'événement.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au règlement ou d'annuler l'événement pour cause de force majeure ou pour des raisons de sécurité ou sur ordre des autorités, si cela est dû à des circonstances extraordinaires, sans assumer aucune responsabilité pour dommages et intérêts. Sont exclues les fautes intentionnelles ou les négligences graves.

5. Application et interprétation du règlement

L'organisateur est responsable de l'application des dispositions du présent règlement au cours de l'évènement. Tout cas non prévu dans le présent règlement est examiné par l'arbitre, qui est seul compétent pour décider. Les décisions de l'arbitre sont sans recours.